



POLE PRESTATAIRES - COMDATA : grave atteinte à la liberté syndicale chez un sous-traitant d'Orange

Le 21 avril dernier, le syndicat des travailleurs affilié à l'Union Marocaine du Travail de la société Business Casablanca 25, filiale du groupe Comdata Holding France au Maroc a procédé à une demi-journée de grève après avoir épuisé toutes les voies du dialogue pour porter ses revendications, liées entre autres, à l'inflation et à ses conséquences sur le pouvoir d'achat.

L'entreprise, en réponse, n'a rien trouvé de mieux que de suspendre 7 responsables du syndicat le plus représentatif en leur interdisant l'accès à leur lieu de travail et en bloquant leurs salaires. La direction a par ailleurs ignoré les deux convocations de l'inspection du travail et de la préfecture.

Cette filiale de COMDATA* a pour client principal ORANGE qui semble manquer à son devoir de vigilance envers ses sous-traitants bien qu'une alerte lui ait été transmise par les représentants syndicaux de la F3C CFDT sur cette atteinte grave au droit fondamental de la liberté syndicale.

La F3C CFDT attend qu'Orange - qui a mis en place un « Plan de vigilance » et Comdata France en tant que maison-mère - assument pleinement leurs rôles vis-à-vis de Business Casablanca 25 en lui enjoignant de mettre fin dans les plus brefs délais à la suspension des syndicalistes et de rétablir les salaires. Comdata doit également veiller à reprendre et maintenir un dialogue permettant de répondre aux revendications des salariés en particulier dans cette période de grande tension économique !



COMMUNIQUE DE PRESSE N°12

Paris, le 10 mai 2022

Pôle Prestataires

COMDATA : grave atteinte à la liberté syndicale chez un sous-traitant d'Orange

Le 21 avril dernier, le syndicat des travailleurs affiliés à l'Union Marocaine du Travail de la société Business Casablanca 25, filiale du groupe Comdata Holding France au Maroc, a procédé à une demi-journée de grève après avoir épuisé toutes les voies du dialogue pour porter ses revendications, liées entre autres, à l'infatigable et à ses conséquences sur le pouvoir d'achat.

L'entreprise, en réponse, n'a rien trouvé de mieux que de suspendre 7 responsables du syndicat, le plus représentatif en leur interdisant l'accès à leur lieu de travail et en bloquant leurs salaires. La direction a par ailleurs ignoré les deux communications de l'Inspection du Travail et de la Préfecture.

Cette filiale de COMDATA a pour client principal ORANGE qui sentille mouper à son devoir de vigilance envers ses sous-traitants bien qu'une alerte lui ait été transmise par les représentants syndicaux de la FSC CFTD sur cette atteinte grave au droit fondamental de la liberté syndicale.

La FSC CFTD attend qu'Orange - qui a mis en place un « Plan de vigilance » et Comdata France en tant que sous-traitants - soient également leurs rôles vis-à-vis de Business Casablanca 25 en lui enjoignant de mettre fin dans les plus brefs délais à la suspension des syndicalistes et de rétablir les salaires.

Comdata doit également veiller à reprendre et maintenir un dialogue permettant de résoudre aux revendications des salariés en particulier dans cette période de grande tension économique !

*Rappelons qu'en 2020 COMDATA Maroc a été désigné comme meilleur employeur du Maroc et avait précisé qu'une de ses priorités était de « Maintenir une ambiance positive »...



Fédération Communication Conseil Culture - FSC CFCF
47-49 avenue Jean-Bouvier - 75014 Paris cedex 12
+33 1 56 41 54 50 - <https://fsc.cfdt.fr> - fsc@fsc.cfdt.fr

Documents

[COMDATA : grave atteinte à la liberté syndicale chez un sous-traitant d'Orange](#)